

Reçu le
22/09/2015
en Sous-Préfecture
de Cholet

ASSAINISSEMENT

Rapport annuel sur le prix
et la qualité du service

Exercice 2014



SOMMAIRE

SYNTHESE GENERALE	4
1 – Bilan du service d'assainissement collectif	5
2 – Principaux indicateurs de performance réseaux.....	6
3 – Évolution du prix de l'assainissement collectif entre 2014 et 2015	6
4 – Bilan du service d'assainissement non-collectif	7
5 – Synthèse financière des services collectifs et non collectifs en 2014	7
ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	9
I – PRESENTATION GENERALE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	10
1 – Objectif du rapport annuel sur le prix et la qualité du service	11
2 – Mode de gestion du service assainissement	11
3 – Les équipements en place sur le territoire	11
3.1 – <i>Composition du service de l'assainissement</i>	11
3.2 – <i>Les volumes d'eaux usées traités</i>	12
4 – Évènements marquants 2014 et actions de la CAC	13
4.1 – <i>Travaux de renouvellement sur la CAC</i>	13
4.2 – <i>Exploitation – Faits particuliers</i>	13
4.3 – <i>Études</i>	13
4.4 – <i>Prise en exploitation</i>	14
4.5 – <i>Projets à l'étude et programmes à venir</i>	14
II – LES INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	16
1 – Données générales	17
2 – Les linéaires des réseaux de collecte en 2014	17
3 – Les postes de refoulement	18
4 – Taux de desserte	20
5 – Les stations d'épuration	20
5.1 – <i>Dimensionnement des installations</i>	20
5.2 – <i>Performances des stations d'épuration</i>	21
5.2.1 – <i>Cholet et le Puy-Saint-Bonnet</i>	22
5.2.2 – <i>Chanteloup-les-Bois</i>	23
5.2.3 – <i>La Romagne</i>	23
5.2.4 – <i>La Séguinière</i>	23
5.2.5 – <i>La Tessoualle</i>	23
5.2.6 – <i>Le May-sur-Evre</i>	23
5.2.7 – <i>Mazières-en-Mauges</i>	23
5.2.8 – <i>Nuaillé</i>	23
5.2.9 – <i>Saint-Christophe-du-Bois</i>	24
5.2.10 – <i>Saint-Léger-sous-Cholet</i>	24
5.2.11 – <i>Toutlemonde</i>	24
5.2.12 – <i>Trémentines</i>	24
5.2.13 – <i>Veziins</i>	24
6 – Les réseaux d'assainissement	24

III – LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	26
1 – Les tarifs de l'assainissement (redevance et/ou surtaxe)	27
2 – Le montant des redevances Agence de l'Eau	28
3 – Analyse comparée de deux factures d'assainissement par commune	28
4 – Prix de l'assainissement par communes et par m ³ (sur la base d'une consommation de 120 m ³)	29
5 – Éléments financiers du service assainissement collectif	30
5.1 – Dépenses d'exploitation 2014 (en TTC)	30
5.2 – Recettes d'exploitation 2014 (en TTC)	31
5.3 – Dépenses d'investissement 2014 (en TTC)	32
5.4 – Recettes d'investissement 2014 (en TTC)	33
5.5 – Encours de la dette, les échéances, le montant des annuités figurant sur l'état de la dette	34
5.6 – Liste et montant financier des travaux réalisés pendant l'exercice 2014	34
5.6.1 – Travaux réalisés par la collectivité et le délégataire	34
6 – Synthèse financière au 31 décembre 2014 du service public de l'assainissement collectif	36
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF	37
I – LES INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF	38
1 – L'assainissement non-collectif	39
1.1 – Instruction des dossiers de conception-réalisation en 2014	40
1.2 – Contrôle diagnostic initial des installations existantes	40
II – LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF	43
1 – Synthèse financière au 31 décembre 2014 du service public de l'assainissement non-collectif	44
ANNEXES	45

SYNTHESE GENERALE

1 - Bilan du service d'assainissement collectif

Le Service Public de l'Assainissement collectif est confié à Cholet à la Société Lyonnaise des Eaux jusqu'en juin 2015, sous forme d'un contrat d'affermage.

Pour les autres communes, la régie d'assainissement a confié la gestion des stations d'épuration, des postes de relèvement et des réseaux sous la forme de marchés de prestation de service, à la SAUR, jusqu'en juin 2015.

Neuf agents de la Communauté d'Agglomération du Choletais assurent le fonctionnement du service et le suivi de ces différents contrats, et les travaux de renouvellement du réseau.

Le linéaire total des réseaux est de : 850 044 ml de réseaux usées, unitaires et d'eaux pluviales. Le nombre d'abonnés s'élève à 30 393 au 31 décembre 2014. Cette importante augmentation est principalement due au programme d'individualisation des compteurs d'eau déployés en 2014 notamment dans les logements de Sèvre Loire Habitat à Cholet.

Les postes de refoulement sont au nombre de 60, auxquels s'ajoutent 12 bassins de stockage-dépollution (2 à Cholet, 1 au Puy-Saint-Bonnet, 1 à La Romagne, 1 à La Séguinière, 1 à La Tessoualle, 1 à Saint-Christophe-du-Bois, 1 à Saint-Léger-sous-Cholet, 1 à Toutlemonde, 1 à Trémentines et 1 à Nuaillé).

Le traitement des eaux usées est assuré par 13 stations d'épuration de 25 à 116 000 EqH.

Communes	Equivalent Habitants	Type	Volume d'eau traitée en 2014 (sortie/station)	Variation par rapport à 2013
Chanteloup-les-Bois	550 EqH	filtre planté de roseaux	2014 : 31 577	- 2 %
	Les Guérineaux 50 EqH	filtre planté de roseaux	2014 : 4 640	+ 358 %
	Les Ogeards 21 EqH	boue activée		
Cholet	116 000 EqH	boue activée	2014 : 5 321 642	+ 4,15 %
La Romagne	2 240 EqH	boue activée	2014 : 178 877	+ 9,27 %
La Séguinière	Raccordée sur Cholet	Poste pneumatique 110 m ³ /h bassin dépollution 110 m ³	2014 : 277 643	+ 14,4 %
La Tessoualle	Raccordée sur Cholet	Poste de refoulement 30 m ³ /h/bassin dépollution 160 m ³	2014 : 166 034	- 1,93 %
Le May-sur-Evre	4 350 EqH	boue activée	2014 : 258 370	- 10,71 %
Le Puy-Saint-Bonnet	Raccordée sur Cholet en mars 2014	Poste pneumatique de 60 m ³ /h et bassin de dépollution de 150 m ³	2014 : 140 621	+ 4,47 %
Mazières-en-Mauges	Bourg raccordé sur Cholet	Poste pneumatique de 50 m ³ /h	2014 : 57 100	+ 5,79 %
	L'Appentière 140 EqH	lagunage	Pas de mesure	
Nuaillé	1 200 EqH	Décanteur digesteur + lit bactérien	2014 : 28 448	+ 13,59 %
	1 833 EqH	boue activée et filtration tertiaire 10 microns	2014 : 40 461	
Saint-Christophe-du-Bois	Raccordée sur Cholet	poste pneumatique 78 m ³ /h bassin dépollution 100 m ³	2014 : 129 463	+ 59,97 %

Communes	Equivalent Habitants	Type	Volume d'eau traitée en 2014 (sortie/station)	Variation par rapport à 2013
Saint-Léger-sous-Cholet	3 530 EqH	boue activée et bassin dépollution 180 m ³	2014 : 179 846	+ 1,13 %
Toutlemonde	2 050 EqH	boue activée et filtration tertiaire 10 microns	2014 : 89 126	+ 7,77 %
Trémentines	4 000 EqH	boue activée et bassin dépollution 165 m ³	2014 : 151 729	- 16,16 %
Vezins	Bourg 2 000 EqH	Filtre planté de roseaux, lagune, bamboueraie	2014 : 161 929	+ 14,19 %
	Les Poteries 60 EqH	Filtre planté de roseaux	Pas de mesure	

La majeure partie des eaux usées est épurée de manière poussée compte tenu du grand programme de modernisation des stations d'épuration entrepris depuis 2001. Aujourd'hui, 99,5 % du volume traité l'est par des stations récentes, dont 84,9 % par la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet. Cette dernière traite également les eaux usées des communes de Mazières-en-Mauges, La Tessoualle, La Séguinière, Saint-Christophe-du-Bois et dernièrement le Puy-Saint-Bonnet depuis le 19 mars 2014.

Les rendements de dépollution de celle-ci sont conformes pour 2014 :

- DCO : 94 %
- DBO₅ : 98 %
- MES : 98 %
- Azote (NTK) : 91 %
- Phosphore total : 95 %

2 – Principaux indicateurs de performance réseaux

Taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées : 13,65 km renouvelés en 5 ans soit 2,8 % ou 0,56 % par an.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte eaux usées : 15 points sur l'ensemble du territoire (cf. fiches d'évaluation en annexe).

3 - Évolution du prix de l'assainissement collectif entre 2014 et 2015 (hors redevance)

Service Assainissement	1 ^{er} janvier 2014 € TTC	1 ^{er} janvier 2015 € TTC	Variation	Prix au m ³ au 1 ^{er} janvier 2015 en € TTC
Cholet *	260,15 €	262,19 €	0,78 %	2,18 €
Autres communes	248,40 €	248,40 €	0 %	2,07 €

* Pour Cholet : TVA 10 % en 2014 - Pour les autres communes : aucune TVA

Les prix de la part assainissement, hors redevance « modernisation des réseaux », s'échelonnent, sur la base d'une facture de 120 m³, de 2,07 € à 2,18 € TTC au 1^{er} janvier 2015.

Les augmentations progressives des tarifs d'assainissement accompagnant les travaux effectués depuis une dizaine d'année dans les différentes communes ont permis l'harmonisation des prix à l'échelle du territoire intercommunal (hors Cholet).

4 - Bilan du service d'assainissement non-collectif

Nombre de contrôles réalisés sur installations neuves en 2014

	Conception	Réalisation
Nombre de dossiers instruits	40	48

Nombre de diagnostics réalisés en 2014

	Cas 4	Cas 3	Cas 2	Cas 1	Total
Nombre de documents	33	51	5	3	92

- Cas 1 : Absence de traitement,
- Cas 2 : Dispositif non conforme nécessitant des travaux dans les 4 ans,
- Cas 3 : Dispositif non conforme nécessitant des travaux uniquement dans l'année qui suit l'achat de l'habitation.
- Cas 4 : Dispositif conforme

Indicateur de performance

Le taux de conformité des dispositifs d'ANC est de 95,4 % (conformément à l'indice de performance national P301.3).

Les principaux tarifs de l'assainissement non-collectif

	1 ^{er} /01/2014 (délibération du du 16/7/2013)	1 ^{er} /01/2015 (décision du 22/12/2014)
a – Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter		
- a1 – Redevance de vérification préalable du projet	70,00 €	70,00 €
- a2 – Redevance de vérification de l'exécution des travaux	70,00 €	70,00 €
b – Contrôle des installations existantes		
- b1 – Redevance de premier contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien	140,00 €	140,00 €
- b2 - Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique des installations déjà contrôlées par le SPANC)	70,00 €	70,00 €
- b3 - Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien mobilier à usage d'habitation	70,00 €	70,00 €

5 - Synthèse financière des services collectifs et non-collectifs en 2014

Assainissement Collectif

	Résultat cumulé au 31/12/2013	Part du résultat de l'exercice N-1 affecté en investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat cumulé au 31/12/2014	Solde des restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2014 (y compris les restes à réaliser)
Investissement	- 2 839 950,47 €	1 300 681,08 €	812 950,00 €	2 027 000,47	888 321,41 €	-1 138 679,06 €
Fonctionnement	2 160 428,96 €	0 €	571 491,37 €	1 431 239,25	0 €	1 431 29,25€
TOTAL	-679 521,51 €	1 300 681,08 €	1 384 441,37 €	-595 761,2	888 321,41 €	292 560,19 €

Assainissement non-collectif

	Résultat au 31/12/2014	Part de l'exercice affecté en investissement	Résultats de l'exercice 2014	Résultat cumulé au 31/12/2014 (y compris les restes à réaliser)
Investissement	10 573,62 €	0 €	-2 540,40 €	8 033,22 €
Fonctionnement	11 898,84 €	0 €	-11 008,53 €	890,31 €
TOTAL	22 472,46 €	0 €	-13 548,93 €	8 923,53 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - Objectif du rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il répond à l'obligation de transparence prévue par l'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier). Il précise :

"Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.321-6 du code des communes".

"Le Maire présente à son conseil municipal, ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné".

Présenté au Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Choletais lors de sa séance du 21 septembre 2015, ce rapport fera ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Choletais à son conseil municipal.

2 - Modes de gestion du service de l'assainissement

Le Service Public de l'Assainissement collectif est géré, pour Cholet, par la Société Lyonnaise des Eaux jusqu'au 30 juin 2015, sous forme d'un contrat d'affermage.

Pour les autres communes, la régie d'assainissement a confié la gestion des stations d'épuration, des postes de relèvement et des réseaux sous la forme de marchés de prestation de service, à la SAUR jusqu'au 30 juin 2015.

Neuf agents de la Communauté d'Agglomération du Choletais assurent le fonctionnement du service et le suivi de ces différents contrats et travaux.

3 - Les équipements en place sur le territoire

3.1 - Composition du service de l'assainissement

Le nombre d'abonnés du service public de l'assainissement s'élève à 30 393 au 31 décembre 2014. Il a connu une forte augmentation liée au programme d'individualisation des compteurs d'eau notamment dans les immeubles de Sèvre Loire Habitat sur Cholet.

Le linéaire total des réseaux est de 850 044 ml (eaux usées, unitaires et d'eaux pluviales).

Les postes de refoulement sont au nombre de 60, auxquels s'ajoutent 12 bassins de stockage-dépollution (2 à Cholet, 1 au Puy-Saint-Bonnet, 1 à La Romagne, 1 à La Séguinière, 1 à La Tessoualle, 1 à Saint-Christophe-du-Bois, 1 à Saint-Léger-sous-Cholet, 1 à Toutlemonde, 1 à Trémentines et 1 à Vezins, 1 à Nuaillé).

Le traitement des eaux usées est assuré par 13 stations d'épuration de 21 à 116 000 équivalents-habitants

- stations d'épuration de Chanteloup-les-Bois (Bourg : 550 équivalents-habitants ; Les Guérineaux : 50 équivalents-habitants et les Ogeards : 21 équivalents-habitants).
- stations d'épuration de Cholet (116 000 équivalents-habitants).

- station d'épuration de La Romagne (2 240 équivalents-habitants).
- station d'épuration du May-sur-Evre (4 350 équivalents-habitants).
- station d'épuration de la Zone Artisanale de l'Appentière à Mazières-en-Mauges (140 équivalents-habitants).
- station d'épuration de Nuillé (1 833 équivalents-habitants).
- station d'épuration de Saint-Léger-sous-Cholet (3 530 équivalents-habitants).
- station d'épuration de Toutlemonde (2 050 équivalents-habitants).
- station d'épuration de Trémentines (4 000 équivalents-habitants).
- stations d'épuration de Vezins (Bourg : 2 000 équivalents-habitants et Les Poteries : 60 équivalents-habitants).

3.2 – Les volumes d'eaux usées traités

Communes	Equivalent Habitants	Type	Volume d'eau traitée en 2014 (sortie/station)	Variation par rapport à 2013
Chanteloup-les-Bois	550 EqH	filtre planté de roseaux	2014 : 31 577	- 2 %
	Les Guérineaux 50 EqH	filtre planté de roseaux	2014 : 4 640	+ 358 %
	Les Ogeards 21 EqH	boue activée		
Cholet	116 000 EqH	boue activée	2014 : 5 321 642	+ 4,15 %
La Romagne	2 240 EqH	boue activée	2014 : 178 877	+ 9,27 %
La Séguinière	Raccordée sur Cholet	Poste pneumatique 110 m ³ /h bassin dépollution 110 m ³	2014 : 277 643	+ 14,4 %
La Tessoualle	Raccordée sur Cholet	Poste de refoulement 30 m ³ /h bassin dépollution 160 m ³	2014 : 166 034	- 1,93 %
Le May-sur-Evre	4 350 EqH	boue activée	2014 : 258 370	- 10,71 %
Le Puy-Saint-Bonnet	Raccordée sur Cholet en mars 2014	Poste pneumatique 60 m ³ /h (100 m ³ /h à terme) bassin de dépollution 150 m ³	2014 : 140 621	+ 4,47 %
Mazières-en-Mauges	Bourg raccordé sur Cholet	Poste pneumatique 50 m ³ /h	2014 : 57 100	+ 5,79 %
	L'Appentière 140 EqH	lagunage	Pas de mesure	
Nuillé	1 200 EqH	Décanteur digesteur + lit bactérien	2014 : 28 448	+ 13,59 %
	1 833 EqH	boue activée et filtration tertiaire 10 microns	2014 : 40 461	
Saint-Christophe-du-Bois	Raccordée sur Cholet	poste pneumatique 78 m ³ /h bassin dépollution 100 m ³	2014 : 129 463	+ 59,97 %
Saint-Léger-sous-Cholet	3 530 EqH	boue activée et bassin dépollution 180 m ³	2014 : 179 846	+ 1,13 %
Toutlemonde	2 050 EqH	boue activée et filtration tertiaire 10 microns	2014 : 89 126	+ 7,77 %
Trémentines	4 000 EqH	boue activée et bassin dépollution 165 m ³	2014 : 151 729	- 16,16 %
Vezins	Bourg 2 000 EqH	Filtre planté de roseaux, lagune, bamboueraie	2014 : 161 929	+ 14,19 %

Communes	Equivalent Habitants	Type	Volume d'eau traitée en 2014 (sortie/station)	Variation par rapport à 2013
	Les Poteries 60 EqH	Filtre planté de roseaux	Pas de mesure	

La station d'épuration des Cinq Ponts traite également les boues provenant de l'abattoir Charal, de l'Abeille et des stations des communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Les quantités ainsi valorisées en épandage agricole et en compostage pour une partie, ont été pour la station d'épuration des Cinq Ponts de 1 730 tonnes de matière sèche.

La production de boues en 2014 est marquée par la vidange du digesteur A. Pendant cette opération de 4 à 5 mois, les boues n'ont pas été digérées et ont été extraites directement de la filière biologique. Ces boues biologiques ont été valorisées en compostage.

Pour ce qui concerne les boues des autres stations d'épuration, sur les 130 tonnes de matières sèches de boues brutes produites, 8,06 TMS ont été épandues sur le plan d'épandage de la stations d'épuration du May-sur-Evre. Le reste, soit 136,64 TMS a été évacué à la station d'épuration des Cinq Ponts pour être intégré dans la filière de traitement et ensuite épandu.

4 - Événements marquants 2014 et actions de la Communauté d'Agglomération du Choletais

4.1 - Travaux de renouvellement sur la CAC (équipements et canalisations) :

- Voir la liste de travaux au chapitre 5.6.1 – Travaux réalisés par la Collectivité et le Délégué

4.2 - Exploitation – Faits particuliers :

- Vidange d'un digesteur pour évacuation des déchets stockés
- Le poste de refoulement de Saint-Christophe-du-bois a subi une inondation due a un joint souple sorti de son emplacement (avril 2014).
- A Nuillé, débordement important d'eaux usées au ruisseau suite à l'obstruction du réseau par des prospectus issues de l'événement sportif annuel (semi-marathon).
- Le May-sur-Evre : arrêt du dégrilleur de tête suite à un dysfonctionnement important. En attente de renouvellement (ne pose pas de soucis majeur car présence d'un tamis sur le refoulement).

4.3 - Études :

- Etudes de valorisation énergétique STEP 5 Ponts – Lancement de l'étude
- réhabilitation des décanteurs primaires et des silos de stockage des boues de la station d'épuration des 5 Ponts de Cholet.

4.4 - Prise en exploitation :

- mise en service des installations de refoulement vers Cholet des eaux usées du Puy-Saint-Bonnet le 19 mars 2014 (et démolition de l'ancienne station d'épuration en avril 2014),
- mise en service du poste de refoulement du Chêne-Rond à Nuillé le 14 février 2014,
- mise en service de la nouvelle station d'épuration de Nuillé le 3 juin 2014,
- mise en service du bassin de stockage-dépollution en centre-bourg de Nuillé le 27 juin 2014.

4.5 - Projets à l'étude et programmes à venir

- Cholet – Boulevards Juin et Richelieu – Renouvellement des réseaux – Consultation des entreprises
- Cholet – Avenue des Platanes – Renouvellement des réseaux – Études et consultation des entreprises
- Cholet – Rue du Charolais – Dévoiement et renouvellement du réseau – Études, consultation des entreprises et travaux
- Cholet – Rue Barjot, n°39 – Mise en séparatif du réseau – Études, consultation des entreprises et travaux
- Cholet – Rue de l'Étoile – Mise en séparatif des réseaux – Travaux
- Cholet – Quartier Jean Monnet, secteur sud-est – Renouvellement des réseaux – Travaux
- Cholet – Rues Tournerit et Trémolière – Renouvellement et mise en séparatif des réseaux - Travaux
- La Romagne – Allée des Violettes et chemin de Gadouard – Renouvellement des réseaux de transfert – Études et consultation des entreprises
- La Tessoualle – Vallée de la Garenne, avenue De Gaulle, rue du Lac, rue de la Prairie – Renouvellement du collecteur de transfert et mise en séparatif – Études, consultation des entreprises et lancement des travaux
- La Tessoualle – Impasse Mi-Roche – Mise en séparatif des réseaux - Travaux
- Le May-sur-Evre – Rue Pasteur – Mise en séparatif des réseaux – Consultation des entreprises et travaux
- Le May-sur-Evre – Rue Du Bellay Mise en séparatif des réseaux – Etudes et travaux
- Mazières-en-Mauges – Mise en séparatif de l'allée des Roses – Lancement des études
- Trémentines – Rue De Gaulle (secteur place Fruchaud/Rue Abbé Thuillier) – Mise en séparatif des réseaux – Études et consultation des entreprises
- Trémentines – Rue De Gaulle (secteur Evre/place Fruchaud) – Mise en séparatif des réseaux – Études et consultation des entreprises
- Périmètre C.A. du Choletais – Chemisage de divers réseaux d'eaux usées – Lancement des études
- Périmètre C.A. du Choletais – Numérisation des réseaux d'assainissement

- Saint-Léger-sous-Cholet – Rue Cesbron Lavau – Renouvellement des réseaux – Études, consultation des entreprises et lancement des travaux
- Vezins – Desserte du quartier Epiletterie, rue Saint Crespin – Études, consultation des entreprise et travaux

II - LES INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - Données générales

Mode de gestion des services

La compétence assainissement sur les communes de Chanteloup-les-Bois, Cholet, le Puy-Saint-Bonnet, la Tessoualle, Le May-sur-Evre, Nuillé, Toutlemonde, Trémentines et Vezins a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Choletais (création le 1^{er} janvier 2001). Elle couvre les communes de La Romagne, La Séguinière, Saint-Christophe-du-Bois et Saint-Léger-sous-Cholet depuis 1^{er} janvier 2002, et enfin Mazières-en-Mauges depuis 1^{er} janvier 2003.

A Cholet, l'exploitation du service a été confiée à la société Lyonnaise des Eaux. La délégation concerne l'exploitation des réseaux d'eaux usées et unitaires, ainsi que les stations d'épuration de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet. Elle prendra fin le 30 juin 2015.

Pour les autres communes, la régie d'assainissement a confié la gestion des installations d'assainissement jusqu'au 30 juin 2015 à la SAUR pour les communes de La Romagne, La Séguinière, le May-sur-Evre, Saint-Léger-sous-Cholet, Chanteloup-les-Bois, La Tessoualle, Mazières-en-Mauges, Nuillé, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Saint-Christophe-du-Bois.

2 - Les linéaires des réseaux de collecte en 2014

Communes	Réseau d'eaux usées	Réseau d'eaux pluviales	Réseau unitaire	TOTAL	Linéaire EU/UN curé en 2014
Chanteloup-les-Bois	4 447 ml	2 991 ml	–	7 438 ml	508 ml
Cholet – Le Puy-Saint-Bonnet	260 646 ml	237 396 ml	35 741 ml	533 783 ml	21 498 ml
La Romagne	10 251 ml	9 859 ml	4 822 ml	24 932 ml	1 696 ml
La Séguinière	29 226 ml	22 716 ml	–	51 942 ml	2 268 ml
La Tessoualle	16 986 ml	12 564 ml	3 132 ml	32 682 ml	3 243 ml
Le May-sur-Evre	15 379 ml	14 011 ml	5 882 ml	35 272 ml	2 625 ml
Mazières-en-Mauges	9 515 ml	7 202 ml	462 ml	17 179 ml	935 ml
Nuillé	7 205 ml	6 036 ml	1 720 ml	14 961 ml	1 663 ml
Saint-Christophe-du-Bois	18 917 ml	13 379 ml	143 ml	32 439 ml	1 848 ml
Saint-Léger-sous-Cholet	18 052 ml	14 659 ml	–	32 711 ml	3 508 ml
Toutlemonde	7 305 ml	6 105 ml	1 822 ml	15 232 ml	1 114 ml
Trémentines	14 214 ml	12 157 ml	4 489 ml	30 860 ml	2 733 ml
Vezins	7 712 ml	8 468 ml	4 433 ml	20 613 ml	2 445 ml
TOTAL	419 855 ml	367 543 ml	62 646 ml	850 044 ml	46 084 ml

La variation du linéaire de réseau s'explique par une mise à jour progressive du SIG sur les communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

3 - Les postes de refoulement

Sur la Communauté d'Agglomération du Choletais 60 postes de refoulement assurent le transfert des eaux usées vers les stations d'épuration pour des zones qui ne peuvent s'y écouler gravitairement.

Communes - Adresse		m ³	kWh	kWh/m ³
Cholet	ZIL (bd de Touraine)	68 096	5 860	0.086
	ZI de La Blanchardière	73 841	8 049	0.109
	Le Plessis (sq Garigliano)	64 077	13 136	0.205
	ZISO Le Cormier (Fouillaron)	60 512	14 601	0.24
	Ribou Cisca	22 600	7 801	0.345
	Carrefour (Pagannes)	Pas de débitmètre	12 401	–
	Stade Omnisports	65 225	10 422	0,16
	Bordage Neuf (E. Brémond)	7 779	1 222	0.157
	Bellevue	404	164	0.4
	Porte Baron	541	52	0.09
	Square Georges Guittet	2 574	504	0.19
	Parc de Moine	212	176	0.83
	Salle des Fêtes	391	21	0.053
	Ribou (Port)	460	117	0.25
	Le Nivernais	267 480	190 828	0.71
	La Bringaille	48 570	5 181	0.106
	Le Carteron	5 631	302	0.05
	Ecuyère	39 587	14 594	0.368
	Usine de Ribou	305 277	97 546	0.319
	Haut de Moine	3 561	1 508	0.42
	Champ Vallée	7 792	1331	0.17
	La Lisière	5 902	1132	0.19
	Chanterivière (DIP)	12 971	4 504	0.347
	La Prée	4 051	460	0.11
	St André	283	29	0.1
Cholet-Puy-St-Bonnet	Transfert (PR Pneumatique général)	147 075	140 621	0,95
	Chêne rond (ZI)	2 888	250	0.09
	Bois de la Cure	8 324	1 318	0.16
La Séguinière	Transfert (PR Pneumatique général)	277643	306096	1.1
	PR de la Marche	28854	1829	0.1
	PR Bergerie 1	400	3077	0.2

Communes - Adresse		m ³	kWh	kWh/m ³
	PR Bergerie 5	11887	2672	0.3
	PR de la Chapelière	6111	1448	0.24
La Tessoualle	Transfert général	166034	-	-
Le May-sur-Evre	PR du Rocher	64 064	17 795	0.28
	PR du Stade	1 382	Raccordé sur salle de sports	
Mazières-en-Mauges	PR des Peupliers	3797	549	0.14
	Transfert Liodière (refoulement général)	57100	54491	0.95
	Champ Blanc	2864	514	0.18
Nuillé	PR de Guignefolles	19272	2556	0.13
	PR du Chêne Rond (depuis mise en service en février 2014)	90 081,4	4164	0,04
	Bassin tampon de la Caille	1 365	2 180	1,6
Saint-Christophe-du-Bois	PR Alouette	1541	744	0.48
	PR le Puy Barie 3	3600	699	0.19
	PR du Parc V-1	249	478	1,92
	PR du Parc V-2	19705	2013	0.1
	Transfert (refoulement général)	129463	137529	1.06
Saint-Léger-sous-Cholet	PR Pontreau (Les Landes)	7265	1781	0.25
	PR Ecole	1447	Raccordé sur l'école	
	Transfert général les Ajoncs	136 800	14136	0.1
Toutlemonde	PR du Stade	89510	7231	0.08
	Bassin Tampon	24633	4339	0.18
Trémentines	PR Hameau de l'Etang	31693	4341	0.14
	PR Maison de retraite	1963	Raccordé sur la maison de retraite	
	PR Vieux Pont aéro-éjecteur	41204	Pas d'électricité sur le site	
	Transfert général Prés de Moine	191932	Pas d'électricité sur le site	
	Bassin tampon Pré de Moine	-	20973	-
	PR Grand Village	-	138	-
Vezins	PR ZI Chapelet	20638	4348	0.21
	Transfert général Frairies	111709	35136	0.19

REMARQUES :

Les rubriques non renseignées s'expliquent par l'absence d'informations (comptage commun avec d'autres installations).

4 - Taux de desserte

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est de 96,6 % pour la commune de Cholet (nombre d'abonnements assainissement/nombre d'abonnements eau). 82 % pour les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais sans La Romagne et le secteur Cholet du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable des Eaux de Loire.

5 - Les stations d'épuration

5.1 - Dimensionnement des installations

La capacité d'une station d'épuration est définie en équivalent-habitants, c'est-à-dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les effluents si elle ne recevait que des effluents domestiques.

Communes	Equivalents-Habitants	Type	volume maximum m ³ /j	Population totale (hab) INSEE 2012	Milieu récepteur final
Chanteloup-les-Bois	550 EqH	filtre planté de roseaux	38 m ³ /j	702 hab	Ruisseau de la Coursière le Lys (Le Layon)
	Les Guérineaux 50 EqH	filtre planté de roseaux	10 m ³ /j		Le Trézon (La Moine)
	Les Ogeards 21 EqH	boue activée	2,5 m ³ /j		Le Thouet
Cholet	116 000 EqH	Boues activées	16 000 m ³ /j	54 181 hab	La Moine
La Romagne	2 240 EqH	Boues activées	1 585 m ³ /j	1 774 hab	La Moine
La Séguinière	Raccordée sur Cholet	Poste pneumatique 110 m ³ /h bassin dépollution 110 m ³	850 m ³ /j	3 940 hab	La Moine
La Tessoualle	Raccordée sur Cholet	Poste de refoulement 30 m ³ /h/bassin dépollution 160 m ³	???	3 092 hab	La Moine
Le May-sur-Evre	4 350 EqH	Boues activées	734 m ³ /j	4 007 hab	L'Evre
Le Puy Saint Bonnet	Raccordée sur Cholet en mars 2014	Poste pneumatique de 60 m ³ /h (100 m ³ /h à terme) et bassin de dépollution de 150 m ³	538 m ³ /j (1 230 m ³ /j à terme)	2 018 hab	La Moine
Mazières-en-Mauges	Bourg raccordé sur Cholet	Poste pneumatique de 50 m ³ /h	741 m ³ /j	1 037 hab	La Moine
	140 EqH pour la ZA de l'Appentière	Lagune	21 m ³ /j		L'Evre
Nuaillé	1 833 EqH	boue activée et filtration tertiaire	580 m ³ /j	1 457 hab	Ruisseau de Montbault (l'Evre)

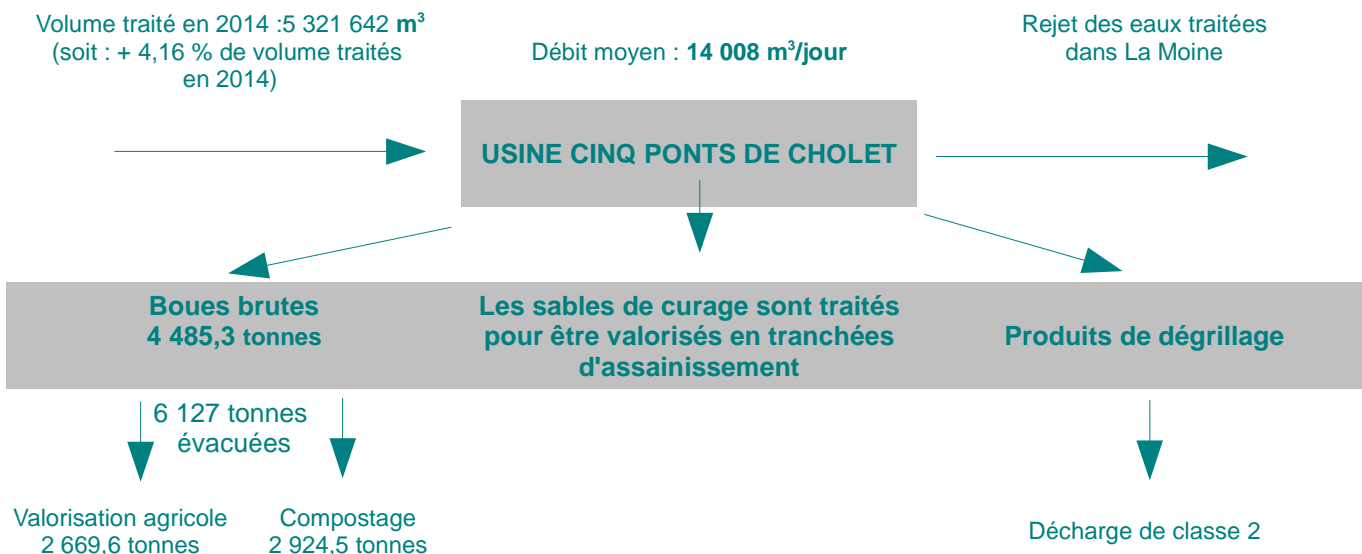
Communes	Equivalents-Habitants	Type	volume maximum m ³ /j	Population totale (hab) INSEE 2012	Milieu récepteur final
Saint Christophe-du-Bois	Raccordée sur Cholet	poste pneumatique 78 m ³ /h bassin dépollution 100 m ³	930 m ³ /j	2 607 hab	La Moine
Saint-Léger-sous-Cholet	3 530 EqH	boue activée et bassin dépollution 180 m ³	1 030 m ³ /j	2 552 hab	Beuvron (L'Evre)
Toutlemonde	2 050 EqH	boue activée et filtration tertiaire 10 microns	710 m ³ /j	1 160 hab	Trézon (La Moine)
Trémentines	4 000 EqH	boue activée et bassin dépollution 165 m ³	820 m ³ /j	2 793 hab	L'Evre
Vezins	Bourg 2 000 EqH	Filtre planté de roseaux, lagunes, bambouseraie	835 m ³ /j	1 609 hab	L'Evre
	Les Poteries 60 EqH	Filtre planté de roseaux	7,2 m ³ /j		L'Evre
TOTAL	136 824 EqH		22 372 m³/j car les refoulements vont sur 5 ponts	81 101 hab	

5.2 - Performances des stations d'épuration

Les informations présentées dans ce paragraphe reprennent les données d'auto-surveillance disponibles exprimées dans le compte-rendu de visite 2014 pour chaque station d'épuration.

5.2.1. Cholet et le Puy-Saint-Bonnet

La station d'épuration des Cinq Ponts a une capacité nominale de 116 000 équivalents-habitants.



Paramètres	Moyenne 2014	Norme	Rendement 2014	Norme
DCO mg/l	30,8	60	94%	95 %
DBO ₅ mg/l	3,6	15	98%	97 %
MES mg.l	5,1	10	98%	98 %
NTK mg/l	4,7	5	91%	90 %
NGL mg/l	7,4	10	86%	85 %
Ptot mg/l	0,28	1	95%	90 %

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des produits externes introduits dans la filière de traitement de la station d'épuration :

Produits	Point d'introduction	2012	2013	2014	Destination
Boues extérieures (industriels-STEP extérieures) (T)	Filière boue avant digestion	14 182,00	10 715	10 368	Épandage agricole de compostage.
Matières de curage et de vidange (T)	Filière eau avant les pré-traitements	4 539,00	6 230	4 355	Traitement dans filière eau et récupération des sables pour valorisation.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des produits issus du traitement des eaux usées par la station d'épuration.

Produits	Origine	2012	2013	2014	Destination
Dégrillage (T)	Pré-traitement	115	147	121	CET classe 2
Boues produites (TMS)	Primaires, biologiques et externes	1 523	1 549	4 485,3	Épandage après stabilisation et déshydratation
Boues évacuées (TPB)	Épandage agricole	5 504	3 942	6 127	/
Sables (T)	Pré-traitement et matières de curage	263	258	261	Stockés et réutilisés en remblais

T : tonne

TMS : tonne de matière sèche

TPB : tonne de produit brut

A l'issue de l'arrêt de la station d'épuration du Puy-Saint-Bonnet, les boues de la lagunes constituant le traitement tertiaire des eaux usées, ont été valorisées agronomiquement dans plan d'épandage réglementairement déclaré en préfecture.

5.2.2. Chanteloup-les-Bois

- Pour la station des Guérineaux : fonctionnement correct pour 2014.
- Pour la station du Bourg : une campagne de mesure de la qualité des effluents en sortie de station et sortie de lagune (stockage estival), mélangé avec les eaux en sortie de station a été réalisée afin de préciser si la vidange automnale des lagunes ne dégrade pas la qualité du rejet. Le constat est plutôt un impact positif de cette période de stockage sur les paramètres azotés et phosphatés.
- Pour la station des Ogeards : le constructeur a modifié l'ouvrage de sortie afin d'en améliorer les performances et va effectuer un suivi renforcé du dispositif pour valider la pertinence de la modification apportée.

5.2.3. La Romagne

- Station d'épuration : fonctionnement très performant de la station d'épuration en 2014.

5.2.4. La Séguinière

- Poste de Refoulement pneumatique : renouvellement en 2014 du compresseur n°1 suite à un incendie en 2013 et du groupe de compression du compresseur n°3 suite à un souci de serrage de la vis de compression.

5.2.5. La Tessoualle

- Fonctionnement correct du poste de transfert en 2014.

5.2.6. Le May-sur-Evre

- Fonctionnement très performant de la station d'épuration en 2014. Le taux de boues dans le bassin d'aération reste encore élevé en raison de difficultés pour les extraire avec le flottateur en place.
- Arrêt du dégrilleur de tête suite à dysfonctionnement. Renouvellement en attente. Le tamis situé sur le refoulement assure la protection du bassin d'aération.

5.2.7. Mazières-en-Mauges

- le système d'assainissement de Mazières en Mauges fonctionne correctement.

5.2.8. Nuailly

- Mise en service de la nouvelle station d'épuration début juin 2014. Des surcharges de matières organiques provenant d'une activité industrielle ont été constatées. Les prises de contact ont permis de modifier la gestion des eaux usées industrielles de l'établissement pour limiter leur impact et lisser les rejet sur la journée. Toutefois, le maintien de ces améliorations dans le temps reste à confirmer.
- Suite à la mise en service du Poste du Chêne rond, à Nuailly, des prospectus issus de la manifestation sportive (semi-marathon) ont surchargé le dégrilleur du

poste provoquant une obstruction du réseau et un débordement d'eaux usées au ruisseau. L'incident n'a été découvert que le lendemain, l'obstruction étant à l'amont du poste de refoulement. Le dégrilleur a été enlevé pour éviter que ce phénomène ne se reproduise, ce qui n'a pas généré de problèmes dans l'exploitation de ce poste.

5.2.9. Saint-Christophe-du-Bois

- Extension de la ZAC du Parc V avec construction d'un nouveau poste de relèvement, ceci remplace la déchetterie.
- PR Pneumatique : 7 avril 2014, un des joints souple de la vanne de sécurité de refoulement est sortie de son emplacement ce qui a provoqué une inondation du local technique. Cet incident a mis en avant la nécessité de respecter scrupuleusement les contrôle de serrage des boulons des différentes vannes et clapets sur le réseau de refoulement. L'exploitant a pris en charge, à cette occasion, le remplacement du compresseur endommagé par l'inondation.

5.2.10. Saint-Léger-sous-Cholet

- Très bon fonctionnement des installations en 2014.

5.2.11. Toutlemonde

- La nouvelle station d'épuration a un très bon fonctionnement.

5.2.12. Trémentines

- Très bon fonctionnement des installations en 2014. Le poste de refoulement du Hameau de l'étang reste sensible au colmatage en raison d'un usage excessif de lingettes dans le lotissement collecté et d'un panier dégrilleur inadapté.

5.2.13. Vezins

- Station d'épuration du Métreau : mise en place de deux agitateurs lents (Oloïds) sur la première lagune afin de limiter l'installation des lentilles d'eau , favoriser une bonne oxygénation du plan d'eau et améliorer ainsi le traitement de l'azote et du phosphore.

6 - Les réseaux d'assainissement

Commune	Curage réseaux EU/UN (ml)	Curage chambre à sable/siphons nombre de passage	ITV EU/UN (ml)	Dératisation nombre d'application	Enquêtes de conformités DAT	Enquêtes de conformités hors DAT	DICT	PC	Création branchements EU/UN	Entretien Tampons EU/UN
Chanteloup-les-Bois	508		0	2	1	4	4			1
Cholet	21 498	11	2 799	2 + 4 sur secteur spécifique	104	84	743	97	37	52
La Romagne	1 696	3	19	2	9	7	37		1	6
La Séguinière	2 268	9	0	2	40	14	58	10	8	6
La Tessoualle	3 243	1	1 573	2	35	15	98	3	2	7
Le May-sur-Evre	2 625	1	774	2	12	40	47		4	6
Mazières-en-Mauges	935		0	2	28	19	18		2	2

Commune	Curage réseaux EU/UN (ml)	Curage chambre à sable/siphons nombre de passage	ITV EU/UN (ml)	Dératisation nombre d'application	Enquêtes de conformités DAT	Enquêtes de conformités hors DAT	DICT	PC	Création branchements EU/UN	Entretien Tampons EU/UN
Nuaillé	1 663		0	2	14	13	25		1	2
St-Christophe-du-Bois	1 848		659	2	15	14	76		4	5
St-Léger-sous-Cholet	3 508		1 153	2	40	12	54		3	3
Toutlemonde	1 114		0	2	39	8	22		3	4
Trémentines	2 733		42	2	25	8	53	2	1	3
Vezins	2 445	1	436	2	16	19	25	2	3	2
TOTAL	46 084	26	7 445	24	378	257	1 260	114	86	99

Légende tableau : ITV : inspection télévisée

PC : permis de construire

DAT : déclaration d'achèvement de travaux

DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux.

Certains industriels font l'objet d'autorisation de déversement dans le réseau d'assainissement.

Le taux de débordement qui représente le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis pour le réseau Cholet – Le Puy-Saint-Bonnet est évalué à 0,055 ‰ abonnés en 2014 (soit 3 débordements constatés du fait de l'exploitation du service assainissement).

Il est évalué à 0,049 ‰ sur le reste du territoire (soit 1 débordement constaté du fait d'un chantier).

III - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - Les tarifs de l'assainissement (redevance et/ou surtaxe)

La Communauté d'Agglomération du Choletais, ces dernières années, a progressivement fait converger les tarifs sur l'ensemble des communes. En 2014, il n'y avait plus que 2 tarifs différenciant Cholet des autres collectivités. Au 1er juillet 2015, les collectivités ont toutes le même tarif.

Service assainissement	Prix au m ³ au 01/01/2014 en € HT <small>(délibération 16/09/13)</small>	Prix au m ³ au 01/01/2015 en € HT <small>(décision du 22/12/14)</small>
Chanteloup-les-Bois - Abonné – le m ³ - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an)	2,07 2,07	2,07 2,07
Cholet <u>Part Collectivité (surtaxe)</u> de 0 à 6 000 m ³ de 6 000 à 12 000 m ³ de 12 000 à 24 000 m ³ de 24 000 à 48 000 m ³ de 48 000 à 75 000 m ³ supérieure à 75 000 m ³ - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an)	0,7120 0,5696 0,4272 0,2848 0,2136 0,1424 0,7120	0,7120 0,5696 0,4272 0,2848 0,2136 0,1424 0,7120
<u>Part délégataire</u> - Abonnement : - Consommation (euro/m ³) : de 0 à 6 000 m ³ de 6 001 à 12 000 m ³ de 12 001 à 24 000 m ³ de 24 001 à 48 000 m ³ de 48 001 à 75 000 m ³ de 75 001 à 100 000 m ³ supérieure 100 000 m ³	23,39 1,0639 0,9043 0,6915 0,4788 0,3724 0,2660 0,1596	23,67 1,0770 0,9154 0,7000 0,4847 0,3770 0,2693 0,1616
La Romagne - Abonné – le m ³ - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an)	2,07 2,07	2,07 2,07
La Séguinière - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an) - Abonné - le m ³	2,07 2,07	2,07 2,07
La Tessoualle - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an) - Abonné - le m ³	2,07 2,07	2,07 2,07
Le May-sur-Evre - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an) - Abonné - le m ³	2,07 2,07	2,07 2,07
Mazières-en-Mauges - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an) - Abonné le m ³	2,07 2,07	2,07 2,07

Nuillé - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an) - Abonné le m ³	2,07 2,07	2,07 2,07
Saint-Christophe-du-Bois - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an) - Abonné le m ³	2,07 2,07	2,07 2,07
Saint-Léger-sous-Cholet - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an) - Abonné le m ³	2,07 2,07	2,07 2,07
Toutlemonde - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an) - Abonné le m ³	2,07 2,07	2,07 2,07
Trémentines - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an) - Abonné le m ³	2,07 2,07	2,07 2,07
Veziins - Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m ³ /personne/an) - Abonné le m ³	2,07 2,07	2,07 2,07

2 - Le montant des redevances Agence de l'Eau

Deux redevances sont perçues par l'Agence de l'Eau :

- "lutte contre la pollution d'origine domestique" qui s'applique à tous les abonnés de l'eau potable (0,31 € HT/m³ perçu sur la facture d'eau potable) ;
- "modernisation des réseaux de collecte des eaux usées" qui ne s'applique qu'aux abonnés de l'assainissement collectif (0,19 € HT/m³).

3 - Analyse comparée de deux factures d'assainissement par commune

L'encadré ci-dessous reconstitue le détail d'une facture théorique des services de l'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³. Les chiffres indiqués en euros sont ceux appliqués au 1^{er} janvier des deux années considérées (hors taxes diverses mais TVA à 10 % à Cholet). La facture n'intègre pas la redevance « modernisation des réseaux » perçue par l'Agence de l'Eau.

Service Assainissement	1 ^{er} janvier 2014 € TTC	1 ^{er} janvier 2015 € TTC	Variation
Cholet *	260,15 €	262,19 €	0,78 %
Autres communes	248,40 €	248,40 €	0 %

* Pour Cholet : TVA 10 % en 2014 sur part CAC - Pour les autres communes : aucune TVA

4 - Prix de l'assainissement par commune et par m³ (sur la base d'une consommation de 120 m³)

Service Assainissement	1 ^{er} janvier 2014 € TTC/m ³	1 ^{er} janvier 2015 € TTC/m ³
Cholet	2,17 €	2,18 €
Autres communes	2,07 €	2,07 €

Les prix de la part assainissement hors redevance « modernisation des réseaux » s'échelonnent de 2,07 € à 2,17 au 1er janvier 2014.

Le tarif de Cholet est plus élevé que sur les autres communes en raison notamment de l'application d'une TVA à 10 % en 2014 et de l'actualisation du tarif du délégataire.

En l'absence d'abonnement et de délégataire, la facture de 120 m³ est obtenue pour toutes les communes, hors Cholet - Le Puy-Saint-Bonnet, en multipliant le prix du m³ par le volume consommé. La facture pour Cholet-Le Puy-Saint-Bonnet est détaillée ci-dessous :

Facture détaillée pour la commune de Cholet - Le Puy-Saint-Bonnet (120 m³)

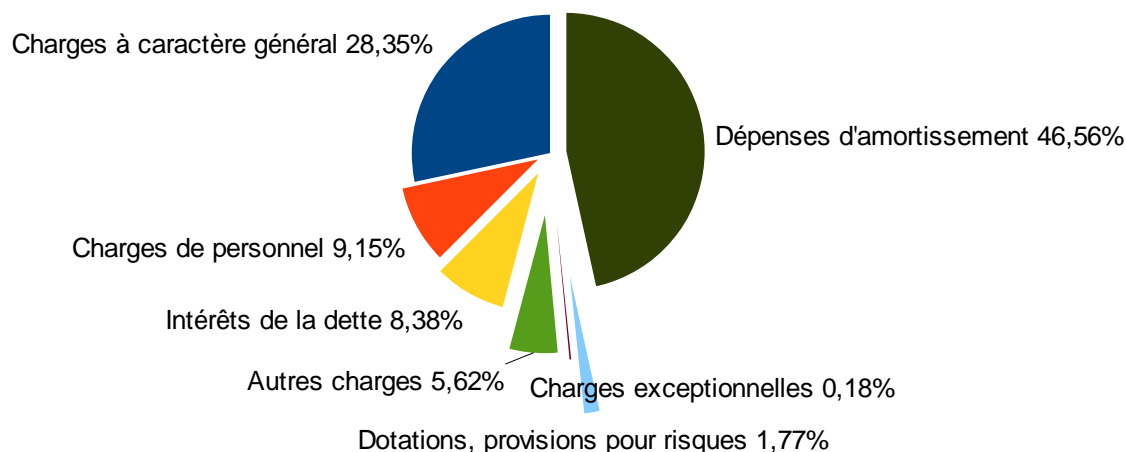
Service Assainissement	1 ^{er} janvier 2014 € TTC/m ³	1 ^{er} janvier 2015 € TTC/m ³	Variation en %
Part Fermière			
Abonnement	23,39	23,67	1,20 %
Consommation	127,67	129,24	1,23 %
Total part fermière	151,06	152,91	1,22 %
Part Communautaire			
Consommation	85,44	85,44	0 %
Total part Communautaire	85,44	85,44	0 %
TOTAL HT	236,50	238,35	0,78 %
TVA (10 % en 2014)	23,65	23,84	0,80 %
TOTAL TTC	260,15	262,19	0,78 %

5 - Éléments financiers du service assainissement collectif

5.1 - Dépenses d'exploitation 2014 (en € TTC)

Charges à caractère général	982 719,67 €
Prestations de services (exploitation des systèmes d'assainissement)	747 751,64 €
Locations immobilières (Indemnités de servitudes)	1 338,39 €
Entretien des réseaux	91 646,38 €
Études et recherches	54 210,18 €
Assurances	22 578,08 €
Commission recouvrement assainissement	25 000,00 €
Annonces et insertions	10 520,23 €
Concours divers	1 272,53 €
Catalogues et imprimés divers	292,80 €
Frais d'actes et de contentieux	1 976,39 €
Divers	12 205,00 €
Maintenance	2 034,90 €
Taxes foncières	1 396,00 €
Frais honoraires	1 827,16 €
Autres (Dossier Enquête Publique Plan d'Épandage)	8 669,99 €
Charges de personnel	317 109,31 €
Intérêts de la dette	290 373,00 €
Autres charges (Primes pour performance)	194 817,04 €
Charges exceptionnelles (Intérêts moratoires, titres annulés,...)	6 086,93 €
Dotations, provisions pour risques	61 500,00 €
Total des dépenses réelles	1 852 605,95 €
Écritures ordres (dont amortissements : 1 606 950,91 €)	1 613 832,87 €
Total des dépenses	3 466 438,82 €

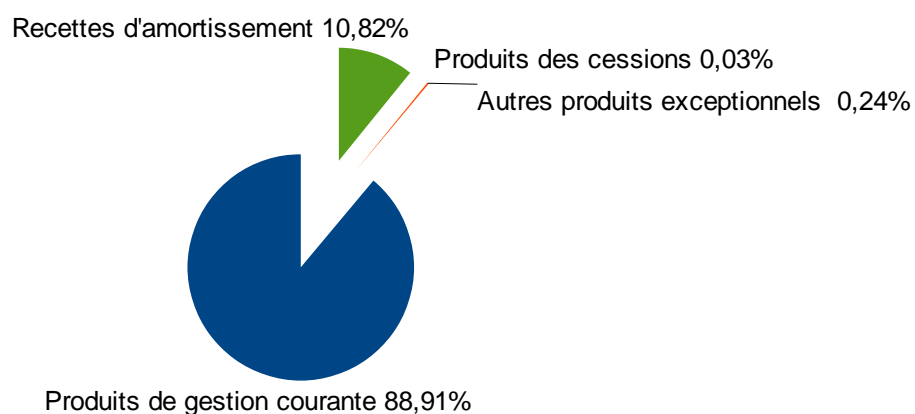
Dépenses d'exploitation 2014



5.2 – Recettes d'exploitation 2014 (en € TTC)

Produits de gestion courante	3 590 165,23 €
Travaux (taxe de raccordement et frais de branchements)	169 689,88 €
Redevance assainissement	3 420 475,35 €
Autres produits exceptionnels	9 646,17 €
Produits des cessions	1 263,28 €
Total des recettes réelles	3 601 074,68 €
Écritures d'ordre (dotations aux amortissements)	436 855,51 €
Total des recettes d'exploitation	4 037 930,19 €

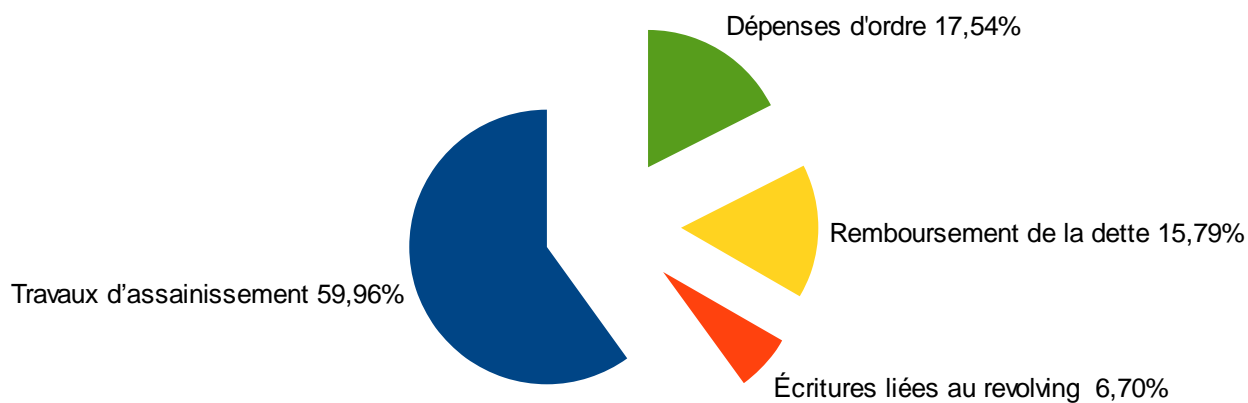
Recettes d'exploitation 2014



5.3 - Dépenses d'investissement 2014 (en € TTC)

Travaux d'assainissement	3 079 408,76 €
Création de réseaux	94 738,16 €
Réhabilitation réseaux	805 339,60 €
Branchements particuliers et réparations	184 129,18 €
Stations d'épuration	1 972 569,82 €
Acquisition de matériels	22 632,00 €
Écritures liées au revolving	344 227,20 €
Remboursement de la dette	811 068,17 €
Total des dépenses d'investissement	4 234 704,13 €
Ecritures d'ordre (dont amortissements : 436 855,51 €)	900 764,40 €
Total des dépenses	5 135 468,53 €

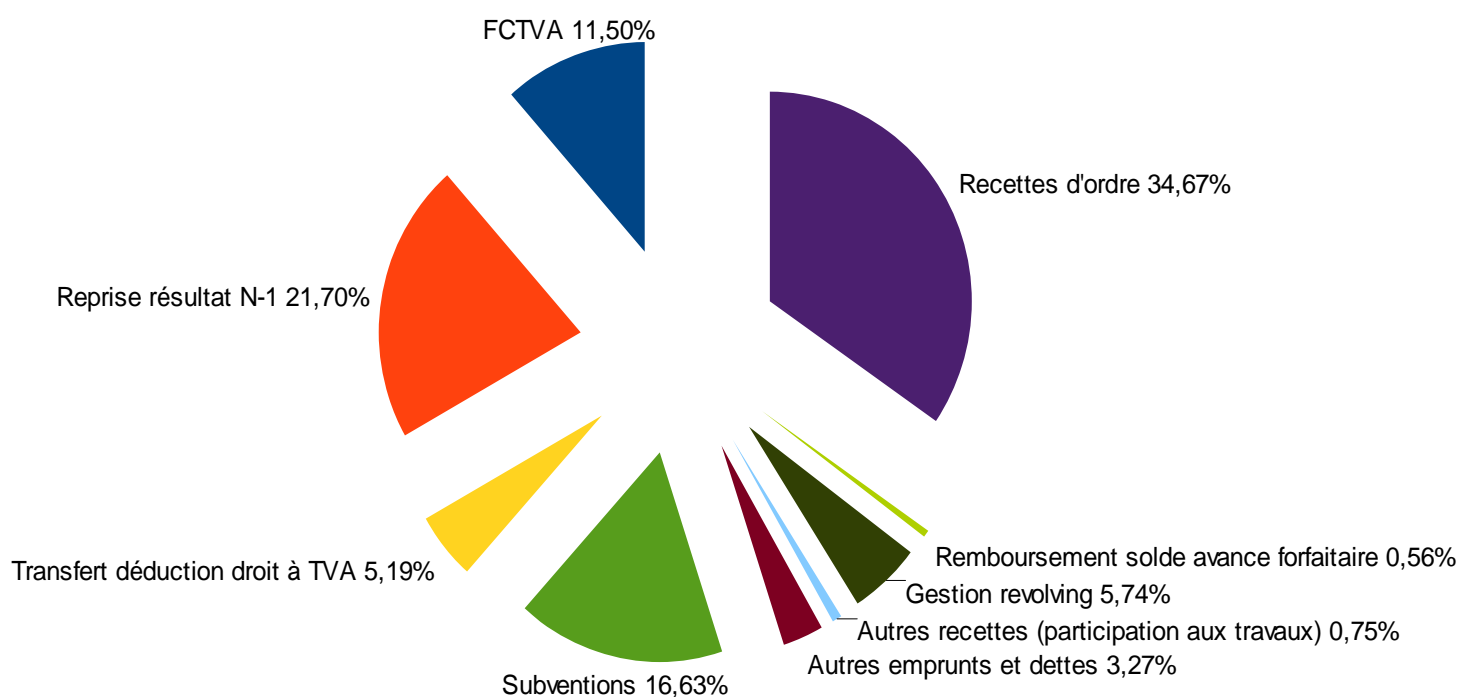
Dépenses d'investissement 2014



5.4 - Recettes d'investissement 2014 (en € TTC)

FCTVA	688 989,00 €
Reprise résultat N-1	1 300 681,08 €
Transfert déduction droit à TVA	310 877,43 €
Subventions	996 557,21 €
Autres emprunts et dettes	195 780,66 €
Autres recettes (participation aux travaux)	45 126,53 €
Gestion revolving	344 227,20. €
Remboursement solde avance forfaitaire	33 564,19 €
Total recettes réelles	3 870 676,77 €
Ecritures d'ordre (dont amortissements : 1 606 950,91 €)	2 077 741,76 €
Total recettes d'investissement	5 948 418,53 €

Recettes d'investissement 2014



5.5 - Encours de la dette, les échéances, le montant des annuités figurant sur l'état de la dette

Les indicateurs ci-dessous sont extraits de la dette de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

- Encours total de la dette au 31 décembre 2014 : 10 214 938,47 €.
- Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2014 : 811 068,17 €
- Durée d'extinction de la dette : 5,84 ans

5.6 - Liste et montant financier des travaux réalisés pendant l'exercice 2014

5.6.1 – Travaux réalisés par la Collectivité et le délégataire

	Opérations d'assainissement	Montant € TTC
Cholet	Bassin de dépollution Delhumeau Plessis et Saint Melaine – renouvellement contractuel délégataire	1 206,89 €
	Divers postes de refoulement – renouvellement contractuel délégataire	6 365,66 €
	Poste de refoulement La Blanchardière	17 156,61 €
	Poste de refoulement E. Brémond (Bordage Neuf)	1 927,90 €
	Poste de refoulement Ribou Usine	10 074,32 €
	Poste de refoulement Le Nivernais	15 629,84 €
	Poste de refoulement G. Guittet	2 221,14 €
	Station d'épuration des Cinq Ponts (Cholet) – Renouvellement contractuel délégataire	312 022,69 €
	Station d'épuration des Cinq Ponts (Cholet) – vidange digesteur – programme contractuel	276 090,79 €
	Diagrap (diagnostic des réseaux) – programme contractuel	12 073,40 €
	Station d'épuration des Cinq Ponts (Cholet) – autres opérations contractuelles	9 869,83 €
	Renouvellement accessoires réseau – renouvellement contractuel délégataire	18 102,70 €
	Autres travaux divers	101 663,51 €
	Station d'épuration des Cinq Ponts - Réparation	2 187,20 €
	Rues Beauregard – Delacroix – mise en séparatif	50 671,24 €
	Boulevard Juin - Renouvellement	9 015,78 €
	Rue du Charolais - Renouvellement	3 869,65 €
	Rue du Docteur Bousseau – solde opération mise en séparatif	5 579,64 €
	Rue de l'Etoile – mise en séparatif	46 529,53 €
	Etudes programme de travaux 2015	13 526,04 €
	Rue Gauguin – mise en séparatif	49 076,15 €
	Quartier Jean Monnet – renouvellement	35 411,29 €
	Avenue Kennedy – renouvellement	90 331,09 €
	Rue des Rouettes – mise en séparatif	22 721,77 €

	Opérations d'assainissement	Montant € TTC
	Station d'épuration des Cinq Ponts – poste eau industrielle – modernisation	14 422,20 €
	Station d'épuration des Cinq Ponts – réfection toiture bâtiment d'exploitation	24 139,68 €
	Station d'épuration des Cinq Ponts – réhabilitation des décanteurs primaires et silos de stockage des boues	14 000 €
	Place du Mail/rue Tharreau – mise en séparatif	
	Rue des Roussines – mise en séparatif	32 828,08 €
	Transfert des effluents du Puy-Saint-Bonnet – Travaux de construction	69 250,92 €
		577 000 €
La Romagne	Autres travaux divers	6 443,63 €
	Branchements	2 498,51 €
	Numérisation des réseaux d'assainissement	9 480,00 €
	Rue des Violettes, chemin de Gadouard - Etudes	32 229,74 €
La Séguinière	Autres travaux divers	7 545,20 €
	Branchements	14 893,80 €
	rue des Bottiers – extension	10 506,00 €
	Chemin de la Petite Morinière - Extension	16 326,00 €
La Tessoualle	Autres travaux divers	4 620,00 €
	Branchements	3 241,80 €
	Etudes secteur stade – mise en séparatif renforcement hydraulique	14 579,30 €
	Vallée de la Garenne – carrefour des 5 routes – renouvellement mise en séparatif	13 129,40 €
Le May-sur-Evre	Autres travaux divers	13 077,00 €
	Branchements	6 228,00 €
	Station d'épuration renouvellement d'équipements	3 556,60 €
	Etudes programme de travaux 2015	4 592,71 €
	Rue René Hervé et Saint Louis – renouvellement	155 080,29 €
	Rue Pasteur – Etudes – Mise en séparatif	4 122,60 €
Mazières-en-Mauges	Autres travaux divers	1 294,29 €
	Branchements	4 356,60 €
Nuaillé	Autres travaux divers	684,00 €
	Branchements	1 780,80 €
	Rue des Marguerites – renouvellement	4 819,10 €
	Nouvelle station d'épuration – Travaux de construction	976 000 €
	Modernisation de la collecte – Travaux de construction	427 000 €
Saint-Christophe-du-Bois	Autres travaux divers	1 080,00 €
	Branchements	7 364,40 €
	Rue Leclerc et avenue de la Libération	68 551,38 €
	Nouveau poste de refoulement – solde de prestations	60 000 €
Saint-Léger-sous-Cholet	Autres travaux divers	2 046,00 €
	Branchements	2 176,20 €
	Rue Cesbron Lavau – Etudes – renforcement /renouvellement	9 741,07 €

	Opérations d'assainissement	Montant € TTC
Toutlemonde	Autres travaux divers	2 729,80 €
	Nouvelle station d'épuration – solde de prestations	56 300 €
	Branchements	13 432,80 €
Trémentines	Autres travaux divers	6 031,92 €
	Branchements	1 097,34 €
	Rue De Gaulle – mise en séparatif	23 115,07 €
	Desserte lotissement Bréchoitière 4 – Extension	23 300,88 €
	Poste de refoulement Hameau de l'Etang – renouvellement	15 836,11 €
	Poste de refoulement Maison de retraite – renouvellement	14 757,31 €
	Entrée Nord – Mise en séparatif	5 386,96 €
Vezins	Autres travaux divers	3 483,46 €
	Branchements	3 452,40 €
	Station d'épuration – agitateur lagune 1 – équipement	23 523,16 €
	Station d'épuration – Hameau "Les Ogeards"	5 500 €
	Rue de l'Epilletterie – Extension	6 445,92 €
	rue du Pont – renforcement/mise en séparatif des réseaux	7 379,60 €
	Lotissement Gagnerie – Extension des réseaux	23 978,74 €

6 - Synthèse financière au 31 décembre 2014 du service public de l'assainissement collectif

Résultats 2014 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	3 466 438,82 €	4 037 930,19 €	571 491,37 €
Investissement	5 135 468,53 €	5 948 418,53 €	812 950,00 €
TOTAL	8 601 907,35 €	9 986 348,72 €	1 384 441,37 €

Résultats cumulés :

	Résultat cumulé au 31/12/2013	Part du résultat de l'exercice N-1 affecté en investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat cumulé au 31/12/2014	Solde des restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2014 (y compris les restes à réaliser)
Investissement	- 2 839 950,47 €	1 300 681,08 €	812 950,00 €	-2 027 000,47	888 321,41 €	-1 138 679,06 €
Fonctionnement	2 160 428,96 €	0 €	571 491,37 €	1 431 239,25	0 €	1 431 239,25 €
TOTAL	-679 521,51 €	1 300 681,08 €	1 384 441,37 €	-595 761,2	888 321,41 €	292 560,19 €

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

I - LES INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

1 - L'assainissement non collectif

Par délibération en date du 24 novembre 2005, la Communauté d'Agglomération du Choletais a approuvé la création du Service Public de l'Assainissement Non-Collectif. Ce service concerne 2 236 installations et dessert environ 5 000. habitants.

Le SPANC a pour mission d'effectuer le contrôle de tous les dispositifs d'assainissement neufs et existants en vertu des articles L. 2224-8 et L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté d'Agglomération du Choletais a confié ces missions à un prestataire dans le cadre d'un marché à bons de commande, la société Lyonnaise des eaux.

Ces missions sont les suivantes :

- 1) contrôle de conception-réalisation : le contrôle des assainissements non-collectifs dans le cadre des constructions neuves ou réhabilitées qui comprend le contrôle de conception et d'implantation, et le contrôle de bonne exécution des installations projetées,
- 2) contrôle diagnostic : la réalisation de l'état des lieux initial des installations existantes avec la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement,
- 3) contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,
- 4) la communication : l'information, la gestion administrative des dossiers-usagers et l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Choletais dans la communication auprès des usagers du service,
- 5) la création et la mise à jour d'une base de données des installations existantes et projetées et l'historique des interventions sur chaque installation,
- 6) la facturation et le recouvrement des différentes redevances liées aux missions réalisées.

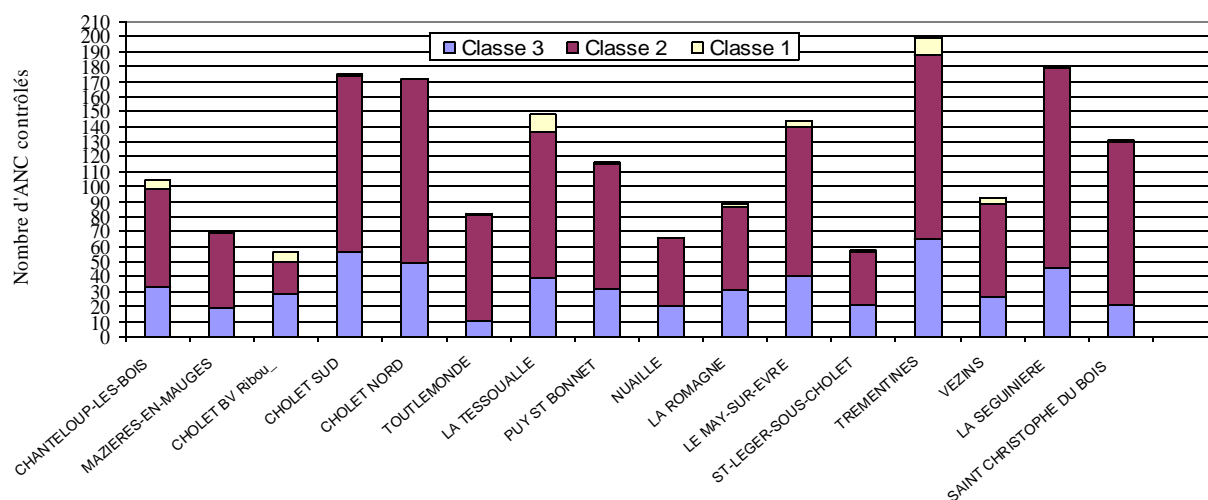
1.1 - Instruction des dossiers de conception-réalisation en 2014

Communes	Dossiers de conception instruits	Travaux vérifiés
Chanteloup-les-Bois	2	4
Cholet	12	8
Cholet – Le Puy-Saint-Bonnet	2	1
La Romagne		4
La Séguinière	7	6
La Tessoualle	3	4
Le May-sur-Evre	4	6
Mazières-en-Mauges		2
Nuaillé	4	5
Saint-Christophe-du-Bois	2	1
Saint-Léger-sous-Cholet		
Toutlemonde	2	4
Trémentines	2	1
Veziens		2
Total	40	48

1.2 - Contrôle diagnostic initial des installations existantes

- classe 1 : dispositif « point noir »
- classe 2 : dispositif « à fonctionnement acceptable »
- classe 3 : dispositif à « bon fonctionnement »

Bilan du contrôle initial réalisé sur 1 881 ANC de 2007 à 2010



Contrôles périodiques et initiaux réalisés en 2014					
Classe de priorité	Cas 4	Cas 3	Cas 2	Cas 1	Nombre de contrôles
Chanteloup-les-Bois	2	4	1		7
Cholet	9	11			20
Cholet – Le Puy-Saint-Bonnet	3				3
La Romagne	1				1
La Séguinière	3	32		3	38
La Tessoualle	4		2		6
Le May-sur-Evre	2	2			4
Mazières-en-Mauges	4		2		6
Nuaillé	1	1			2
Saint-Christophe-du-Bois	1				1
Saint-Léger-sous-Cholet	1				1
Toutlemonde	1				1
Trémentines	1	1			2
Vezins					
TOTAL	33	51	5	3	92
Pourcentages	35,8 %	55,4 %	5,4 %	3,2 %	

Ce nouveau classement est issu de l'arrêté du 27 avril 2012 :

En premier lieu, si, lors du contrôle, le SPANC ne parvient pas à recueillir des éléments probants attestant de l'existence d'une installation d'assainissement non collectif, alors la commune met en demeure le propriétaire de mettre en place une installation conformément aux dispositions prévues à l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique (Cas 1).

Pour les installations existantes, elles sont considérées non conformes dans les cas suivants :

- a) Installations présentant des dangers pour la santé des personnes ;
- b) Installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement ;
- c) Installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs.

Pour les cas de non-conformité prévus aux a et b de l'alinéa précédent, le SPANC précise les travaux nécessaires, à réaliser sous quatre ans (Cas 2), pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

Pour les cas de non-conformité prévus au c, la commune identifie les travaux nécessaires à la mise en conformité des installations (Cas 3) sans imposer de délais, excepté si l'assainissement se situe dans une zone à enjeux sanitaires (captage d'eau potable) ou

environnemental (Zones Natura 2000). Seul le premier cas se retrouve sur le territoire de la CAC (périmètres de protection de Ribou et de la Rucette).

En cas de vente immobilière, dans les cas de non-conformité prévus aux a, b et c, les travaux sont réalisés au plus tard dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Le Cas 4 regroupe les installations conformes ne présentant pas de défauts et celles présentant un défaut d'entretien ou une usure de l'un de leurs éléments constitutifs pour lesquelles le SPANC délivre des recommandations afin d'améliorer leur fonctionnement.

II - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

1 - Synthèse financière au 31 décembre 2014 du service public de l'assainissement non-collectif

Les tarifs de l'assainissement non-collectif (€ TTC)

	2014 A compter du 01/08/2013 (délibération du 16/07/2013)	2015 (décision du 22/12/2014)
A–Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter		
- a1-Redevance de vérification préalable du projet	70,00 €	70,00 €
- a2-Redevance de vérification préalable d'un avenant à un projet déjà présenté	70,00 €	70,00 €
- a3-Redevance de vérification de l'exécution des travaux	70,00 €	70,00 €
- a4-Plus-value au prix a1 à a3 pour une installation traitant plusieurs habitations (+50%)	35,00 €	35,00 €
- a5-1 Redevance de vérification préalable du projet pour installation supérieure à 1,2kg DBO5	140,00 €	140,00 €
- a5-2 Redevance de vérification de l'exécution des travaux pour installation supérieure à 1,2kg DBO5	140,00 €	140,00 €
b–Contrôle des installations existantes		
- b1-Redevance de premier contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien	140,00 €	140,00 €
- b2-Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique des installations déjà contrôlées par le SPANC)	70,00 €	70,00 €
- b3-Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	70,00 €	70,00 €
- b4-1-Plus-value au prix b1 pour une installation traitant plusieurs habitations (+50%)	70,00 €	70,00 €
- b4-2-Plus-value au prix b2 et b3 pour une installation traitant plusieurs habitations (+50%)	35,00 €	35,00 €
- b5-Vérification pour installation supérieure à 1,2kg DBO5 (demande biologique en oxygène pendant 5 jours)	140,00 €	140,00 €
C – Redevance de contre-visite	35,00 €	35,00 €
D – Déplacement sans intervention	35,00 €	35,00 €

Résultats cumulés :

	Résultat au 31/12/2014	Part de l'exercice affecté en investissement	Résultats de l'exercice 2014	Résultat cumulé au 31/12/2014 (y compris les restes à réaliser)
Investissement	10 573,62 €	0 €	-2 540,40 €	8 033,22 €
Fonctionnement	11 898,84 €	0 €	-11 008,53 €	890,31 €
TOTAL	22 472,46 €	0 €	-13 548,93 €	8 923,53 €

---==0000==---

A N N E X E

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Note d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne



Établissement public du ministère chargé du développement durable

L'agence de l'eau vous informe

L'article 151 de la loi modifie l'article L2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

➤ POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**

➤ COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.
- Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.
- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

Mars 2012



Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne en 2011

Pour dépolluer les eaux

- 748 projets pour améliorer l'assainissement des eaux usées des villes
- 160 actions de réduction des pollutions dans l'industrie

Pour préserver les ressources en eau potable

- 102 captages d'eau stratégiques sont en cours de protection
- 123 000 hectares de surfaces agricoles font l'objet de mesures agro-environnementales pour réduire les pollutions diffuses

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et gérer les effets climatiques

- 6 400 km de berges sont restaurés ou entretenus
- 4 700 ha de zones humides sont protégées, dont 540 par acquisition
- 127 ouvrages sont aménagés ou effacés pour restaurer la circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 230 nouveaux contrats «zéro phyto» sont passés avec les communes pour qu'elles abandonnent l'usage des pesticides dans l'entretien des voiries et des espaces verts
- les deux tiers des entreprises concernées ont engagé leurs études de recherche de substances dangereuses

Pour la gestion solidaire des eaux

- 204 000 personnes bénéficient des actions d'accès à l'eau dans les pays en développement
- 1 603 opérations bénéficient spécifiquement aux communes rurales dans le cadre de la solidarité urbain-rural

Pour la protection du littoral

- 360 opérations concernent directement les plages, les sites de pêche à pied et les zones de production de coquillages, les ports

Pour renforcer la cohérence des actions

- 304 contrats sont conclus avec des syndicats de bassin ou de rivière pour protéger les ressources en eau et restaurer les milieux aquatiques
- 84 % de la surface du bassin est couverte par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) qui planifie la gestion de l'eau sur le territoire.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs**. Elles ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Loire-Bretagne



Agence de l'eau Loire-Bretagne
avenue Buffon - BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74



L'agence de l'eau Loire-Bretagne

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents (120 000 km²), au bassin de la Vienne, et aux bassins côtiers bretons et vendéens.

Il concerne 10 régions et 36 départements pour tout ou partie, 7 365 communes et près de 12 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale avec 2 600 km de côtes,
- la présence de deux massifs montagneux anciens aux extrémités, le Massif central à l'est, le Massif armoricain à l'ouest, et au centre une vaste plaine traversée par la Loire, plus long fleuve de France avec ses 1 012 km de cours d'eau au régime très contrasté,
- son empreinte rurale marquée et la présence d'une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne.

Pour en savoir plus : www.eau-loire-bretagne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



www.lesagencesdeleau.fr

Assainissement collectif – Régie – Indicateurs Communes hors Cholet

		Valeur 2013	Valeur 2014
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	20 447	20 447
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	279,4	131,1
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,27 €	2,27 €
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	—	—
P202.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—	—
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—	—
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	—	0,049
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	12,1	10,7
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,16 %	0,83 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	85,80 %	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	0	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,2 an	5,84 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	—	—
P258.1	Taux de réclamations	—	—

Les données non renseignées ne sont pas connues à ce jour.

C.A. du Choletais - Commune de Cholet

Description	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif. Etat
<p>P202_2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</p> <p>15 points</p> <p>EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EAUX USEES (Plan et inventaire des réseaux) Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé : 15 points sur 40 ==> Le descriptif détaillé N'EST PAS CONSIDERE COMME ETABLI (Seuil de 40 points non atteint)</p> <p>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau : 15 points sur 15</p>					
VP 250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) et les points d'auto-surveillance du réseau (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX					
VP 252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide =>)	17,8	%			
VP 254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	32,61	%			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil des 40 points ci-dessus n'est pas atteint)					
VP 256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altitude (0 à 15 points)	62,13	%			
VP 257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	0	0(non) ou 1(oui)			
VP 259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0	0(non) ou 1(oui)			
VP 260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0	0(non) ou 1(oui)			
VP 262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement, programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			

VP Calculées automatiquement et affichées dans les entêtes de bloc :

VP 265
VP 266

15
15

Ensemble des communes du territoire de la C.A. du Choletais sans Cholet

Description	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif. Etat
<p>P202.28 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</p> <p align="right">15 points</p> <p>EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EAUX USEES (Plan et Inventaire des réseaux) Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé : 15 points sur 40 ==> Le descriptif détaillé N'EST PAS CONSIDERE COMME ETABLI (Seul de 40 points non atteints)</p>	15		V		
<p align="center">PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</p> <p>Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau : 15 points sur 15</p>					
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, débordement, déversoirs d'orage...) et les points d'auto-surveillance du réseau (10 points)	1	(0/non) ou (oui)			
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les installations, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	1	(0/non) ou (oui)			
<p align="center">PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</p>					
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide >>)	1	(0/non) ou (oui)			
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide >>)	42	%			
VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	1	(0/non) ou (oui)			
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	%			
<p align="center">PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil des 40 points ci-dessus n'est pas atteint)</p>					
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'alimétrage (0 à 15 points)	9	%			
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, débordement, déversoirs d'orage...) (10 points)	1	(0/non) ou (oui)			
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	1	(0/non) ou (oui)			
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0	(0/non) ou (oui)			
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	0	(0/non) ou (oui)			
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau associé d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0	(0/non) ou (oui)			
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	1	(0/non) ou (oui)			

VP Calculées automatiquement et affichées dans les entêtes de bloc :

VP.265
VP.266

15
15